



Conditions générales de l'Open Call GroundWork

Ouverture de l'appel : 1er septembre 2026 à 9h00 (heure de Bruxelles).

Date limite de soumission : 19 novembre 2026 à 15h00 (heure de Bruxelles).



Sommaire

À propos du projet GroundWork	2
Conditions générales de l'Open Call	4
Conditions de base	4
Règles de base et exigences formelles	6
Exigences applicables aux projets agricoles	8
Exploitations souhaitant rejoindre le BE LL	9
Processus de soumission et d'évaluation	10
Vérification initiale	10
Évaluation individuelle indépendante	11
Réunion de consensus	11
Vérification formelle et signature de l'accord	12
Après la signature de la Sub-grant Agreement	13
Conditions de paiement	13
Examen des jalons	13
Nous contacter	14
Réclamations	14
Dispositions finales	15
Glossaire	16

Bienvenue dans les Conditions générales de l'Open Call GroundWork. Ce document présente les règles de participation à l'Open Call GroundWork, notamment les critères d'éligibilité, le montant maximal de la subvention, le calendrier, les règles de soumission et le processus d'évaluation.

Prenez un moment pour lire attentivement ce document afin de bien comprendre les exigences et le processus. Pour toute question, contactez-nous à GroundWork.Help@fundingbox.com. GroundWork.Help@fundingbox.com

Bonne chance !

L'équipe GroundWork

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la REA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi des financements ne peuvent être tenues responsables de ces propos.). Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables. Le projet Ground a reçu un financement du programme-cadre Horizon Europe sous l'accord de subvention n° 101218207.

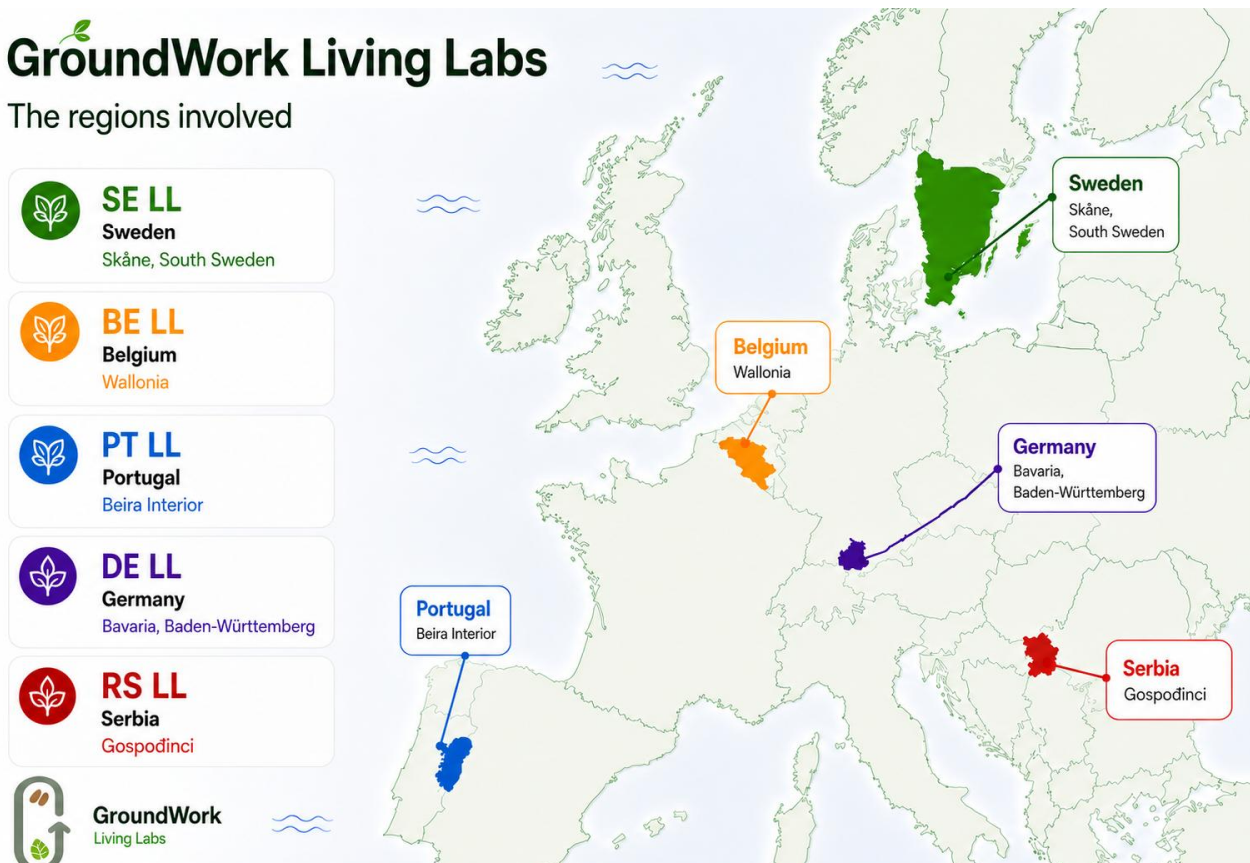
À propos du projet GroundWork

Le projet GroundWork «Laboratoires vivants régénératifs pour améliorer les fonctions des écosystèmes des sols en adaptant l'utilisation des terres agricoles grâce à l'intégration de l'élevage» répond à un défi environnemental et économique majeur: actuellement, 60 à 70 % des sols de l'UE sont dégradés en raison du changement climatique et de pratiques agricoles non durables, ce qui coûte à l'UE environ 50 milliards d'euros par an. L'élevage intensif étant l'un des principaux facteurs de cette dégradation, GroundWork vise à accélérer la transformation du secteur européen de l'élevage et de l'agriculture. Le projet cherche à améliorer la santé des sols, renforcer la résilience des écosystèmes et promouvoir une production alimentaire régénératrice grâce à des stratégies de gestion adaptative de l'élevage.

Pour y parvenir, le projet a mis en place cinq **Living Labs** (LL) au Portugal, en Allemagne, en Belgique, en Suède et en Serbie, où différents acteurs vont co-concevoir et mettre en œuvre des Pratiques de pâturage régénératif de l'élevage (RLGP), adaptées aux réalités et aux contextes régionaux.

GroundWork Living Labs

The regions involved



Un pilier central de la stratégie de GroundWork est le recours au [Financial Support to Third Parties \(FSTP\)](#), conçu pour impliquer directement les agriculteurs dans les Living Labs et réduire les risques économiques liés à la mise à disposition de leurs terres pour l'expérimentation. Le projet distribuera au total des financements FSTP à 75 projets agricoles régénératifs. 42 sites expérimentaux initiaux ont été présélectionnés afin de lancer immédiatement les activités des LL, tandis que jusqu'à **33 projets agricoles supplémentaires seront sélectionnés via l'Open Call GroundWork**.

Chaque projet agricole sélectionné recevra jusqu'à 27 000 € pour soutenir un Programme de pâturage régénératif de 36 mois. L'objectif global du Programme est d'encourager les agriculteurs à s'engager activement dans l'agriculture régénérative, grâce à une approche simple, un accompagnement continu, un accès au financement et au conseil aux entreprises, ainsi qu'une communication fondée sur les données. [Learn more at the GroundWork website](#)



Conditions générales de l'Open Call

Conditions de base

Date d'ouverture de l'appel :	1 septembre 2026 à 9h00 (heure de Bruxelles)
Date limite de l'appel :	19 novembre 2026 à 15h00 (heure de Bruxelles)
Montant maximal de la subvention	Le montant maximal de la subvention est de 27 000 EUR par entité agricole. La subvention sera versée sous forme de somme forfaitaire (Lump sum).
Comment candidater?	Soumettez votre proposition via notre online form avant la date limite. Votre candidature doit être en anglais et toutes les sections obligatoires doivent être complétées. Les propositions peuvent être modifiées après leur soumission, mais uniquement jusqu'à la date limite de l'Open Call. Les soumissions multiples ne sont pas autorisées. Si plusieurs propositions sont soumises, seule celle envoyée le plus près de la date limite sera prise en compte.
Durée du Programme expérimental :	La subvention est proposée dans le cadre du Programme de pâturage régénératif GroundWork. Le Programme dure 36 mois.
Qui peut candidater ?	<i>Les agriculteurs et les entités individuelles exerçant des activités agricoles (quelle que soit leur forme juridique) situés dans les pays où se trouvent les Living Labs (LL) (Portugal, Allemagne, Belgique, Suède, Serbie).</i> EU Member States and its Overseas Countries and Territories (OCT) Horizon Europe Associated Countries

Conditions supplémentaires concernant les candidats ?	Les candidats faisant l'objet d'<u>EU restrictive measures</u> ne sont pas éligibles. Les partenaires et entités affiliées de GroundWork, ainsi que leurs employés, ne peuvent pas candidater en raison des conflits d'intérêts.
Périmètre du projet – types d'activités pouvant être financées	L'activité principale attendue des projets agricoles est la mise en œuvre de Pratiques de pâturage régénératif de l'élevage (RLGP ; voir the Glossary section), adaptées aux réalités et aux contextes agricoles régionaux. Autres activités: • <i>Évaluation de la santé des sols.</i> • <i>Suivi généralisé de la santé des sols à l'aide de capteurs.</i> • <i>Évaluation du bien-être animal.</i> • <i>Évaluation des performances environnementales (Analyse du cycle de vie environnemental – ELCA).</i> • <i>Évaluation de l'impact social.</i> • <i>Partage d'expertise, échange d'idées et co-conception des RLGP.</i>
Nombre de subventions et financement total disponible	Nous soutiendrons jusqu'à 33 projets agricoles dans cet Open Call, répartis comme suit : • PT LL – <i>jusqu'à 7 projets agricoles</i> • DE LL – <i>jusqu'à 5 projets agricoles</i> • BE LL – <i>jusqu'à 7 projets agricoles</i> • RS LL – <i>jusqu'à 7 projets agricoles</i> • SE LL – <i>jusqu'à 7 projets agricoles</i> Le budget total disponible pour cet Open Call est de 891 000,00 EUR (27 000,00 EUR par projet agricole).
Programme de pâturage régénératif	Notre Programme de pâturage régénératif de 3 ans est conçu pour aider les agriculteurs à améliorer les sols et l'environnement de leur exploitation en changeant la manière dont leurs animaux se nourrissent sur les terres (ce que l'on appelle la « gestion adaptative de l'élevage »). En rejoignant ce Programme, les agriculteurs feront partie d'un réseau local d'agriculteurs et d'experts où ils pourront partager leurs idées, comparer les résultats et apprendre des expériences des autres.

	Le Programme est divisé en 3 grandes étapes sur 36 mois. Les agriculteurs recevront leur subvention par versement, après la réalisation réussie de chaque étape. Pour plus de détails sur le calendrier exact des paiements et sur la manière dont les progrès de chaque agriculteur seront évalués, consultez les chapitres Payment conditions et Examen des jalons ci-dessous.
Règles de base et exigences formelles	Lorsque vous candidatez à l'Open Call GroundWork, veuillez également noter que les conditions suivantes seront vérifiées : 1. Date limite de soumission: seules les propositions soumises via the online form avant la date limite seront prises en compte. 2. Exigence linguistique: les propositions doivent être rédigées en anglais. Si les sections obligatoires sont rédigées dans une autre langue, la proposition sera rejetée. Les sections non obligatoires dans une autre langue ne seront pas évaluées, mais la proposition restera valide. 3. Exactitude des données : les informations fournies doivent être correctes, complètes et permettre une évaluation appropriée. Les documents supplémentaires non demandés dans le formulaire ne seront pas pris en compte. D'autres sources peuvent toutefois être utilisées pour vérifier l'exactitude des données fournies. 4. Exhaustivité: assurez-vous que tous les champs requis sont remplis. Les candidatures peuvent être modifiées jusqu'à la date limite, mais aucune modification n'est autorisée après celle-ci. 5. Dimensions européenne: les propositions doivent être alignées sur les objectifs de l'UE et contribuer à créer un impact positif au sein de l'UE (Glossary). 6. Conflits d'intérêts: tout conflit d'intérêts entre les candidats et les partenaires du consortium sera vérifié. Les partenaires, leurs entités affiliées et leurs employés ne peuvent pas participer. Chaque cas de conflit sera examiné individuellement. 7. Stabilité financière: les entités en liquidation, in financial difficulty e ou exclues du bénéfice de financements de l'UE ne sont pas éligibles. Les entreprises en faillite sont également exclues. 8. Travail original: l'exécution des projets ne doit pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle (DPI) de tiers. Elle doit être fondée sur la propriété intellectuelle du candidat ou le candidat doit être autorisé à utiliser les droits de tiers. Les DPI liés au projet ne peuvent faire l'objet d'aucun litige.

	9. Contenu généré par l'IA : l'utilisation d'outils d'IA pour améliorer la clarté et la structure est autorisée, à condition que le contenu reste exact et fondé sur des faits. Les candidatures peuvent être rejetées s'il est établi qu'elles ont été générées par l'IA et ne reposent pas sur une base factuelle. Toutes les soumissions doivent refléter de manière authentique le projet, et l'équipe candidate doit démontrer les capacités techniques et opérationnelles nécessaires à sa mise en œuvre. La fourniture d'informations invérifiables ou non authentiques constitue un motif de rejet immédiat. 10. Acceptation des règles: en candidatant, les candidats acceptent les Conditions générales de l'Open Call présentées dans ce document.
Plus d'informations sur GroundWork	Consultez https://groundwork-project.eu/ pour en savoir plus sur notre projet. Cet Open Call est géré par FundingBox Accelerator sp. z o.o. et organisé par les partenaires du consortium GroundWork : CyRIC: CY.R.I.C CYPRUS RESEARCH AND INNOVATION CENTER LTD / MONT: ASSOCIACAO RE-HAVIDA / UC: UNIVERSIDADE DE COIMBRA / FC.ID: FCIENCIAS.ID - ASSOCIACAO PARA A INVESTIGACAO E DESENVOLVIMENTO DE CIENCIAS / AERA: AERA Land gGmbH / UAU: UNIVERSITAET AUGSBURG / HSWT: HOCHSCHULE WEIHENSTEPHAN-TRIESDORF / SLU: SVERIGES LANTBRUKSUNIVERSITET / SVEKO: SVENSK KOLINLAGRING AB / UGENT: UNIVERSITEIT GENT / GT: GROUPEMENT DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET D'ETUDE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES CULTURALES / TRVI: Terres Vivantes / BIOS: BIOSENSE INSTITUTE - RESEARCH AND DEVELOPMENT INSTITUTE FOR INFORMATION TECHNOLOGIES IN BIOSYSTEMS / ZZG: GOSPODJINCI ZEMLJORADNICKA ZADRUGA / AUA: GEOPONIKO PANEPISTIMION ATHINON / REVO: REVOLVE PLANET / TU/e: TECHNISCHE UNIVERSITEIT EINDHOVEN / FBA: FUNDINGBOX ACCELERATOR SP ZOO / UH: HELSINGIN YLIOPISTO / AU: AARHUS UNIVERSITET / STRATA: STRATAGEM ENERGY LTD / REM: REM ANALYTICS SA / LaRE: LANDREGEN E.V. / BZA: Bereich Zentrale Aufgaben der Bayerischen Verwaltung für Ländliche Entwicklung Tous les documents, y compris le modèle de la Sub-grant Agreement, sont disponibles here to find out more information about our Project.

Exigences applicables aux projets agricoles

Quel que soit le Living Lab choisi, **tous les projets agricoles** doivent respecter les exigences fondamentales suivantes :

- **Durée de l'engagement:** l'agriculteur doit accepter d'utiliser sa parcelle comme site expérimental et respecter les exigences du projet pendant une durée continue de trois ans.
- **Foncier et stabilité:** le candidat doit soit être propriétaire de l'exploitation, soit disposer d'un bail ou d'un contrat de location valable couvrant toute la durée du projet, avec la garantie que l'exploitation restera en activité agricole pendant toute cette période.
- **Intégration de l'élevage:** l'entité agricole doit posséder et gérer du bétail (par exemple, bovins, ovins ou caprins) et l'intégrer à son utilisation des terres, notamment par un élevage au pâturage ou des systèmes de pâturage actif.
- **Mise en œuvre des RLGP et conception expérimentale:** l'agriculteur doit démontrer un intérêt réel et être disponible pour mettre en œuvre les Pratiques de pâturage régénératif de l'élevage (RLGP) et suivre des principes de gestion holistique. Cela comprend l'adaptation aux dispositifs expérimentaux, par exemple en divisant les parcelles d'essai en zones comparables : une zone de traitement (pâturée/régénérative) et une zone témoin (non pâturée/conventionnelle), afin de permettre une évaluation scientifique précise. En outre, comme condition essentielle de participation, les agriculteurs sélectionnés doivent s'engager à définir conjointement, au cours du premier mois du Programme, une feuille de route technique et financière sur 3 ans, appelée Custom Farm Evolution Plan (CFEP). Élaboré en coordination avec le Mentor du Living Lab désigné, le CFEP définit le budget du projet, ses objectifs, le calendrier des activités et les livrables. Il servira de référence pour toutes les évaluations ultérieures des performances et les versements de la subvention.
- **Taille de l'exploitation et parcelles expérimentales:** l'exploitation doit pratiquer le pâturage du bétail. À titre indicatif, les parcelles expérimentales dédiées au projet devraient avoir une superficie comprise entre 3 hectares (ha) et 10 hectares (ha), afin de garantir une mise en œuvre pratique et une possibilité de changement d'échelle.
- **Suivi et partage des données:** l'agriculteur doit être prêt à mettre pleinement en œuvre le protocole d'étude. Cela implique d'autoriser les évaluations de la qualité des sols et du bien-être animal, l'installation de capteurs IoT sur l'exploitation, le partage des données historiques de l'exploitation antérieures au projet et l'utilisation de toutes les données générées pendant le projet dans des publications scientifiques.
- **Engagement de la communauté et apprentissage entre pairs:** l'agriculteur doit être disponible pour accueillir des événements du projet sur son exploitation (comme des journées sur le terrain) et participer activement aux ateliers, événements en présentiel, webinaires et activités d'apprentissage entre pairs afin de favoriser les échanges de connaissances au sein du réseau des LL.

Exploitations souhaitant rejoindre le BE LL Belgique – Wallonie

Les exploitations souhaitant rejoindre le BE LL doivent respecter les exigences fondamentales suivantes, en plus des exigences générales :

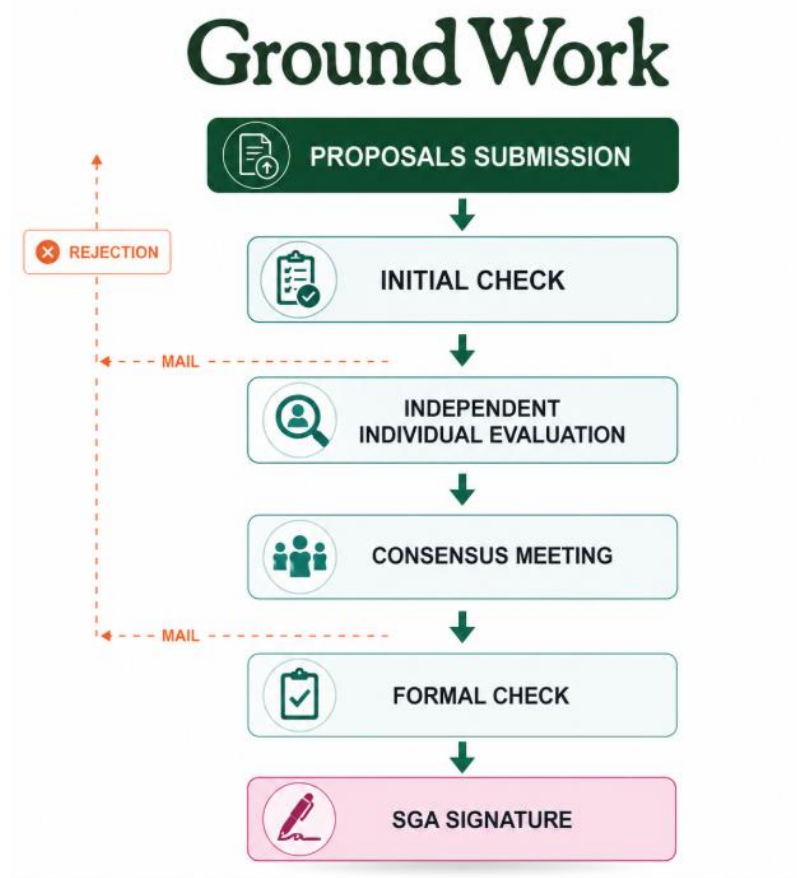
- L'exploitation doit être située en Wallonie.
- Les agriculteurs doivent parler couramment français.
- L'agriculteur doit posséder des ovins et/ou des bovins.
- L'agriculteur doit être prêt à diviser la parcelle expérimentale en deux parties (une partie pâturée et une partie non pâturée). Les deux parties doivent avoir une superficie suffisante pour permettre une conception expérimentale correcte.
- L'agriculteur doit être disponible pour mettre en place une culture de couverture sur la même parcelle au moins deux fois au cours des trois années du projet.
- L'agriculteur devrait envisager la mise en œuvre du pâturage sur balles de foin (bale grazing) ou l'ensemencement de pâturages riches en biodiversité.

Processus de soumission et d'évaluation

Seules les propositions soumises via le formulaire en ligne avant la date limite de l'appel (19 novembre 2026 à 15h00, heure de Bruxelles) seront prises en compte. [the online form](#)

Vous recevrez un e-mail de confirmation si le formulaire a été correctement soumis. Dans le cas contraire, contactez-nous immédiatement.

Notre processus d'évaluation est transparent, équitable et identique pour tous les participants. Nous évaluerons votre projet en plusieurs étapes décrites ci-dessous. Nous vous informerons des résultats de l'évaluation dès qu'ils seront disponibles.



Vérification initiale

Après la clôture de l'Open Call, votre proposition sera examinée afin de vérifier qu'elle respecte les Conditions de l'appel. Cette vérification se fera sur la base des déclarations figurant dans votre proposition.

Évaluation individuelle indépendante

Les propositions éligibles seront évaluées par 2 experts indépendants issus du groupe d'experts des partenaires du consortium, sur la base de critères d'attribution prédéfinis :

(1). EXCELLENCE évaluera la clarté, l'ambition et la pertinence des objectifs régénératifs spécifiques de l'exploitation, ainsi que leur adéquation avec l'objectif central de GroundWork consistant à intégrer des pratiques de pâturage régénératif de l'élevage (RLGP).

(2). IMPACT analysera la contribution des tiers aux objectifs de la Mission Sol, ainsi que l'impact environnemental et climatique global. Les candidats doivent démontrer une bonne compréhension de la zone du LL / de la région dans laquelle le projet sera développé, afin de garantir son impact et sa capacité à répondre aux besoins et aux défis de la région.

(3). MISE EN ŒUVRE évaluera si les objectifs du projet sont clairement définis et réalistes et si le plan de travail est clair, complet et efficace. Les candidats doivent démontrer leurs capacités de gestion et de leadership, leur aptitude à mettre en œuvre la méthodologie GroundWork, leur capacité à concrétiser leurs idées et à comprendre la dynamique de l'agriculture régénérative dans laquelle ils souhaitent s'inscrire, ainsi que la qualité et l'efficacité des ressources mobilisées pour atteindre les objectifs/livrables proposés.

Chaque critère sera noté sur une échelle de 0 à 5, les évaluateurs fournissant des rapports et des notes individuels sur la base de ces critères. Une fois les rapports d'évaluation individuels soumis, la note finale sera calculée comme la somme des évaluations individuelles fournies par chaque évaluateur pour chaque critère.

Pour chaque critère, le seuil minimal est de 3 points sur 5. **La note totale maximale est de 15 points, avec un seuil total minimal de 10 points.**

Une fois le classement initial établi pour chaque Living Lab, les éventuelles égalités seront départagées selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- La note la plus élevée dans la section Excellence.
- L'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les personnes responsables de la réalisation des activités.

Réunion de consensus

À ce stade, le Comité de sélection, comprenant au moins 2 experts ayant participé à l'évaluation indépendante, décidera de la « Liste provisoire des bénéficiaires du FSTP » et de la « Liste de réserve ». La décision sera fondée sur les listes de classement de chaque Living Lab obtenues à l'étape précédente. Ils parviendront à un consensus ou à une majorité des 2/3 des voix sur la liste des propositions à sélectionner, en tenant compte des notes d'évaluation et du scope.

Gardez à l'esprit que, même si les propositions obtenant les meilleures notes sont généralement retenues pour un financement, le Comité de sélection peut rejeter une candidature pour des raisons valables, telles qu'un manque d'adéquation avec les objectifs et le périmètre de GroundWork, un potentiel d'impact limité, des problèmes de concurrence commerciale, de graves préoccupations éthiques ou de possibles conflits d'intérêts. Le nombre exact de propositions approuvées sera déterminé en fonction de la qualité globale des propositions.

Vérification formelle et signature de l'accord

Les finalistes feront l'objet d'une vérification formelle afin de confirmer leur statut juridique (par exemple, inscription, documents financiers, numéro fiscal, etc.). Nous vous demanderons donc de fournir des documents confirmant toutes les informations (liste non exhaustive : document d'enregistrement de l'entreprise, numéro fiscal, structure de propriété, états financiers, formulaire d'identification bancaire). Les documents doivent être fournis dans le délai imparti. Si vous ne fournissez pas les documents demandés à temps, sans justification claire et raisonnable, nous devons vous exclure de la suite de l'évaluation formelle.

Après avoir passé cette vérification, nous vous inviterons à signer la Sub-grant Agreement avec le consortium GroundWork afin de participer officiellement au Programme.

Après la signature de la Sub-grant Agreement

Conditions de paiement

La subvention sera versée sous forme de somme forfaitaire. Les paiements dépendent de l'achèvement réussi et dans les délais de chaque étape du travail planifié et défini dans le Custom Farm Evolution Plan (CFEP), élaboré au début du Programme de pâturage régénératif. Les paiements sont prévus en plusieurs versements comme suit :

- 1er examen des jalons: jusqu'à 3 000 EUR (11 % de la subvention totale) au mois M1 (indicatif, juin 2027).
- 2e examen des jalons: jusqu'à 6 000 EUR (23 % de la subvention totale) au mois M12 (indicatif, mai 2028).
- 3e examen des jalons: jusqu'à 9 000 EUR (33 % de la subvention totale) au mois M24 (indicatif, mai 2029).
- 4e examen des jalons: jusqu'à 9 000 EUR (33 % de la subvention totale) au mois M36 (indicatif, mai 2030).

Examen des jalons

Nous payons sur la base de la livraison des résultats convenus, et non sur la base de la présentation de certains justificatifs. Par conséquent, les partenaires du consortium, réunis au sein du Comité de Sélection, évalueront régulièrement vos progrès.

Étape	Explication
Custom Farm Evolution Plan	Au cours du premier mois du Programme de pâturage régénératif, les bénéficiaires doivent travailler avec leurs Mentors pour définir un Custom Farm Evolution Plan (CFEP). Ce Plan devient une annexe à la Sub-grant Agreement et établit le budget du projet, les indicateurs clés de performance (KPI), le calendrier et les livrables. Le CFEP sera évalué par le Comité de Sélection en tenant compte de la qualité des livrables (90 %) et du respect des délais (10 %).
Examen des jalons	Avant chaque paiement, le Comité de sélection examinera vos progrès. Les performances seront évaluées par les Mentors sur la base de: • Qualité des livrables (30 %) • Indicateurs de performance technique (60 %) • Respect des délais (10 %) Chaque critère sera noté de 0 à 10 et la note finale sera calculée selon les pondérations indiquées. Une note de 7 points ou plus est nécessaire pour poursuivre le programme.

Nous contacter

Si vous avez des questions sur notre processus de candidature, n'hésitez pas à nous écrire à GroundWork.Help@fundingbox.com

Veuillez noter que les réponses sont fournies individuellement et ne modifient pas les présentes Conditions ; elles sont fournies uniquement à titre informatif.

En cas de problème ou de difficulté technique, veuillez inclure les informations suivantes dans votre message :

- *votre nom d'utilisateur, votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail ;*
- *les détails du problème rencontré (par exemple, les messages d'erreur, la description du bug, notamment si une liste déroulante ne fonctionne pas, etc.) ;*
- *des captures d'écran du problème.*

Réclamations

Si vous pensez qu'une erreur s'est produite lors de l'une des phases d'évaluation, vous pouvez déposer une réclamation dans les cinq (5) jours calendaires suivant l'envoi des résultats. Envoyez-la à GroundWork.Help@fundingbox.com en anglais et indiquez :

- *vos coordonnées (y compris votre adresse e-mail),*
- *l'objet de votre réclamation,*
- *les éléments prouvant le problème spécifique.*

Veuillez noter que nous examinerons uniquement les réclamations concernant :

- *les erreurs dans le processus causées par notre personnel ;*
- *les problèmes techniques indépendants de la volonté du candidat ;*
- *les erreurs humaines ou mécaniques manifestes commises par notre personnel ;*
- *les déclarations incorrectement marquées, les petites erreurs administratives et les fautes de frappe évidentes.*

Veuillez noter que nous n'examinerons pas les réclamations concernant le contenu des évaluations des experts.

Les réclamations seront examinées dans un délai de sept (7) jours calendaires. Si davantage de temps est nécessaire, nous vous en informerons par e-mail. Les réclamations anonymes ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

Dispositions finales

Toute question non couverte par les présentes Conditions est régie par le droit polonais, les règles du programme Horizon Europe et les règlements de l'UE relatifs aux subventions.

Nous faisons de notre mieux pour préserver la confidentialité de toutes les données fournies ; toutefois, afin d'éviter tout malentendu, il vous appartient d'indiquer clairement les informations confidentielles ou sensibles comme telles. Veuillez noter que votre formulaire de candidature sera partagé avec les partenaires du consortium GroundWork.

Vous conservez la propriété de vos droits de propriété intellectuelle (DPI).

La signature de la Sub-grant Agreement constitue la condition initiale pour établir toute obligation entre les candidats et les partenaires du consortium (en ce qui concerne l'obligation de confidentialité de la candidature). La Sub-grant Agreement comprendra un ensemble d'obligations envers la Commission européenne (par exemple : promouvoir le projet et assurer la visibilité du financement de l'UE, préserver la confidentialité et accepter d'éventuels contrôles de la CE/Cour des comptes européenne, du Parquet européen et de l'OLAF).

Veuillez noter que les critères d'éligibilité seront vérifiés tout au long du processus, y compris lors d'un examen final et du Programme expérimental.

Le consortium GroundWork se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'appel à tout moment, en informant les candidats en conséquence.

Besoin de plus d'aide? Contactez-nous à GroundWork.Help@fundingbox.com et nous serons ravis de vous aider.

Glossaire

CFEP (Custom Farm Evolution Plan): feuille de route sur 3 ans définie par le bénéficiaire et son Mentor au cours du premier mois du Programme. Elle devient une annexe à la Sub-grant Agreement et établit le budget du projet, les indicateurs clés de performance (KPI), le calendrier et les livrables.

Dimension européenne: votre proposition doit être alignée sur les objectifs de l'UE et contribuer à créer un impact positif au sein de l'UE. Concrètement, votre projet doit démontrer comment la mise en œuvre des Pratiques de pâturage régénératif de l'élevage (RLGP) contribue aux grandes politiques environnementales européennes, telles que **la Stratégie de l'UE pour les sols à l'horizon 2030, la stratégie De la ferme à la table, la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, le règlement sur la restauration de la nature et le plan d'action «Zéro pollution».**

Créer un impact positif signifie que votre proposition contribue activement aux objectifs de la « Mission Sol » de l'UE. Votre projet doit viser des bénéfices environnementaux concrets, tels que :

- **Préserver et augmenter les stocks de carbone organique des sols et réduire la dégradation des terres liée à la désertification.**
- **Prévenir l'érosion des sols** et améliorer leur structure afin de renforcer la qualité des habitats pour les organismes du sol et les cultures.
- **Réduire la pollution des sols** et renforcer la restauration globale des écosystèmes.
- **Améliorer la connaissance des sols** au sein de votre communauté locale et de la société.

En définitive, votre proposition doit montrer clairement comment elle contribuera à accélérer la transformation du secteur européen de l'élevage et de l'agriculture vers une meilleure santé des sols, une résilience accrue des écosystèmes et une production alimentaire durable et régénérative.

FSTP (Financial Support to Third Parties) : mécanisme de financement utilisé pour distribuer jusqu'à 27 000 € à des projets agricoles tiers sélectionnés, afin de les impliquer dans les Living Labs et de réduire les risques économiques liés à la mise à disposition de leurs terres pour l'expérimentation.

Living Labs (LL) : pôles collaboratifs établis dans cinq pays (Portugal, Allemagne, Belgique, Suède et Serbie), où les parties prenantes co-conçoivent et mettent en œuvre des pratiques agricoles régénératives adaptées aux contextes régionaux.

Somme forfaitaire (Lump Sum) : méthode de paiement de la subvention selon laquelle les fonds sont versés par tranches sur la base de la livraison réussie et dans les délais des résultats et jalons convenus, plutôt que par le remboursement de justificatifs spécifiques.

Mentors : coordinateurs des Living Labs et partenaires du projet GroundWork qui travaillent avec les bénéficiaires pour les guider dans la définition de leur Custom Farm Evolution Plan et évaluer leurs performances techniques au fil du projet.

RLGP (Regenerative Livestock Grazing Practices) : techniques et approches agricoles principales mises en œuvre par les agriculteurs sélectionnés, adaptées à leurs réalités et défis régionaux.

Comité de Sélection : organe décisionnel composé de partenaires du consortium, chargé de sélectionner les propositions retenues, d'examiner les progrès liés aux jalons et de valider tous les paiements FSTP.

SGA (Sub-Grant Agreement) : contrat juridique contraignant signé entre le candidat sélectionné (projet tiers) et le consortium GroundWork, qui intègre officiellement l'agriculteur au Programme expérimental.